

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



DOMAINE :

COMMUNE **MONTBRUN DES CORBIERES**

N° 2017 / 34

VOIRIE

ARRETE DU MAIRE

SOUS-DOMAINE :

Le Maire de la Commune de MONTBRUN DES CORBIERES,

REGLEMENTATION

VU les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 1, R 10 ET R 225 du Code de la Route ;

OBJET
**ARRÊTE
TEMPORAIRE DE
CIRCULATION**

CONSIDERANT qu'à l'occasion des travaux de voirie réalisés sur la "Calade Patzel" au quartier Joseph soulayrac par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois , il est nécessaire d'interrompre le passage routier afin d'éviter tout accidents ou encombrements qui pourraient survenir si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés.

**RUE
QUARTIER
JOSEPH
SOULAYRAC**

ARRETE

**CALADE DE
PATZEL**

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes sont rigoureusement interdits à la circulation du :

**TRAVAUX DE
VOIRIE**

Lundi 03 Juillet 2017 au Vendredi 07 Juillet 2017 inclus
Sur la rue : Quartier Joseph Soulayrac

Article 2:

Afin De faciliter l'intervention des secours, l'espace interdit pourra être ouvert de manière à pouvoir laisser passer un véhicule d'urgence à tout moment.

DATE DE LA
DECISION :
03/07/2017

Article 3:

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lézignan ou le **Garde Champêtre** de la Commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A **MONTBRUN DES CORBIERES** Le **03/07/2017**

Le Maire,
Claude BOUTET.



DATE DE
L’AFFICHAGE :
03/07/2017

Arrêté non soumis à l'obligation de transmission suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2009-1401 du 17 novembre 2009 article 1 portant simplification de l'exercice du contrôle de légalité .
Modification .